

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Service de  
l'Emploi  
de la Formation et de  
l'Insertion professionnelles



Service de  
l'Emploi  
de la Formation et de  
l'Insertion professionnelles



# Édito

## LE MOT DE LA MINISTRE

### VANNINA CROLAS

Nommée en cours d'année 2023 à la tête du ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT), j'ai souhaité pouvoir appréhender rapidement les missions qui incombent au service de l'emploi.

Dès le premier jour, j'ai pu compter sur la coopération et la proactivité des équipes du service de l'emploi dans la mise en œuvre de la feuille de route 2023-2028.

Protéger l'emploi local, soutenir l'inclusion dans le monde du travail avec un point d'attention particulier envers le public le plus éloigné de l'emploi, notamment les travailleurs handicapés, soutenir les secteurs d'activité prioritaires du gouvernement et concevoir la réforme des mesures d'aides à l'emploi sont autant de défis qui attendent les équipes du service de l'emploi pour créer un marché de l'emploi permettant à chacun de trouver sa place !

A tous les collaborateurs qui œuvrent avec conviction pour notre Fenua, nos demandeurs d'emploi, nos employeurs, Māuruuru roa !

## LE MOT DE LA CHEFFE DE SERVICE

### VANESSA TIAIPOI

L'année 2023 a été encore une fois riche pour les équipes du service de l'emploi. Ce rapport d'activité 2023 reprenant uniquement les éléments clés, souligne à quel point l'interdépendance des équipes et l'investissement de tous nos collaborateurs sont indispensables pour assurer nos missions.

Pour toujours répondre au mieux aux besoins de nos usagers et au cap donné par notre ministère de tutelle, nos équipes ainsi que nos partenaires disséminés dans toute la Polynésie adaptent leur pratique pour vous offrir un service de qualité.

Māuruuru à tous mes collaborateurs et partenaires !



# Sommaire

- 🌀 **Les faits marquants**
- 🌀 **Les missions du SEFI**
- 🌀 **L'accompagnement des demandeurs d'emploi**
- 🌀 **Zoom sur l'accompagnement des travailleurs handicapés**
- 🌀 **L'accompagnement des employeurs**
- 🌀 **La formation**
- 🌀 **Les aides à l'emploi**
- 🌀 **Le budget 2023**
- 🌀 **Une démarche qualité en marche**

# Les Faits marquants

## PROTECTION ET PROMOTION DE L'EMPLOI LOCAL

Expérimentation de la loi sur la protection de l'emploi local mise en œuvre le 1er octobre 2022, avec l'édition du premier Tableau des activités protégées (TAPP).

## NOUVEAU DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE 2023

Le dispositif d'apprentissage est révisé et règlementé par une loi expérimentale. Il devient plus attractif pour les demandeurs d'emploi et plus incitatif pour les entreprises.

## ARRIVEE D'UN NOUVEAU MINISTRE DE TUTELLE

Arrivée de Vannina CROLAS et de son équipe en mai 2023 au ministère en charge de l'emploi.

## PRÉPARATION DE LA REFORME DES MAE

Des ateliers d'écriture, des comités de lecture ainsi que des présentations aux différents partenaires ont été réalisés pour proposer des projets de réformes intégrant leurs retours.

## SECTORISATION DES MESURES D'AIDE

Au second semestre 2023, les CAE sont exclusivement réservées aux secteurs prioritaires du gouvernement : secteur primaire, tourisme, énergies renouvelables et développement durable, action sociale & aide à la personne, culture, numérique & audiovisuel.

## CHANGEMENT DE LA POSTURE D'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILLERS EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Démarrage de l'itinéraire de formation des conseillers en évolution professionnelle du SEFI afin qu'ils puissent délivrer un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi.



# Les missions du SEFI



Le service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) exerce sous l'autorité du ministère en charge de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT).

Il prépare et met en oeuvre les orientations du gouvernement sur ses domaines de compétence. Ce dernier a été créé par Délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999.



## Les missions stratégiques

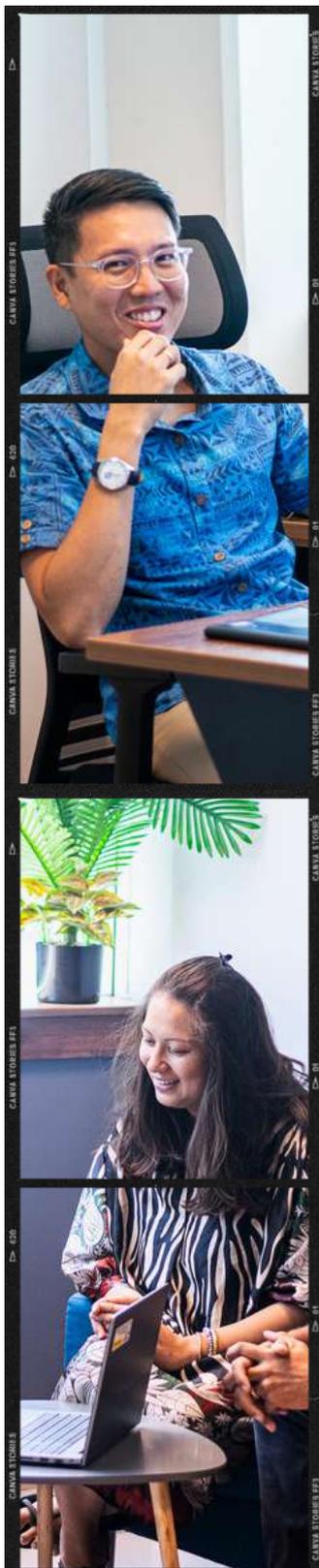
- Produire des analyses permettant de connaître l'état du marché de l'emploi et les besoins en formation professionnelle
- Proposer des analyses et des recommandations permettant d'améliorer les dispositifs existants
- Préparer et organiser des actions de soutien à la coordination ministérielle
- Préparer et conduire la concertation entre l'ensemble des acteurs de la formation dans une perspective d'insertion professionnelle

## Les missions opérationnelles

- Informer, conseiller et orienter les demandeurs d'emploi
- Proposer aux employeurs des mises en relation avec des demandeurs d'emploi ainsi que des aides à l'embauche adaptées
- Coordonner le déploiement de la carte de formation ouverte aux demandeurs d'emploi et en assurer la sélection, l'organisation et le suivi pédagogique
- Déployer et instruire les dispositifs d'aide à l'emploi

**Une finalité :  
mettre la bonne personne à la bonne place !**

# L'accompagnement des demandeurs d'emploi



## Un accompagnement individualisé

Progressivement et cela depuis 2020, la posture d'accompagnement des conseillers à l'emploi évolue et s'oriente vers un accompagnement **individualisé et prescriptif**. Chaque conseiller, au siège ou en antenne, gère un portefeuille de demandeurs d'emploi pour une meilleure connaissance et accompagnement de ces derniers.

## La construction du projet professionnel et du parcours du demandeur d'emploi

Un demandeur d'emploi est orienté en fonction de son profil et de son projet professionnel vers un parcours d'insertion professionnelle :

- sur le marché de l'emploi s'il est autonome et suffisamment outillé pour prétendre au métier visé ;
- vers la création d'entreprise s'il porte un projet entrepreneurial sérieux ;
- sur un atelier, une formation si le besoin est identifié ;
- sur un dispositif de "type stage" s'il lui manque une expérience en entreprise pour être embauchable.

## Chaque parcours est unique !



**29.016** demandeurs d'emploi avec un enregistrement actif en 2023 (personnes inscrites au SEFI) en nombre annuel



**328** ateliers réalisés toutes zones confondues pour **1 503** bénéficiaires



**442** bénéficiaires d'une formation professionnelle du Sefi démarrée en 2023 (hors travailleurs handicapés) et **547** stagiaires de la formation suivis en 2023



**2 577** lancements de dispositifs d'aide de "type stage" (CAE, CVD, SITH) et **5 653** dispositifs de "type stage" suivis sur 2023

# Zoom sur l'accompagnement des travailleurs handicapés

## L'accompagnement des personnes reconnues travailleurs handicapés

Au sein du service de l'emploi, les agents de la cellule insertion des travailleurs handicapés (CITH) sont dédiés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi ayant la "**reconnaissance travailleur handicapé**" (RTH). Cette reconnaissance est délivrée par la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE).

La CITH du service de l'emploi accompagne exclusivement les travailleurs handicapés en milieu ordinaire, à savoir les employeurs du secteur privé (entreprises, associations...) et du secteur public du "marché du travail classique".

## La contribution du service de l'emploi à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Au delà de l'accompagnement individuel des travailleurs handicapés, le service de l'emploi est un partenaire des instances et organisations oeuvrant pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (membre de la COTOREP, membre du Conseil du Handicap).



## Chaque parcours est unique !



En 2023, une subvention de **32 345 850 xpf** a été versée à l'APRP (l'atelier pour la réinsertion professionnelle) seule entreprise protégée agréée en Polynésie française pour de l'aide au poste et au développement.



Sur la même année, **226** DETH ont bénéficié d'un atelier



**54** bénéficiaires d'une formation professionnelle du Sefi démarrée en 2023 et **70** bénéficiaires suivis sur toute l'année 2023



**1 090** lancements de SITH et **845** bénéficiaires suivis en 2023  
**42** lancements de CTH et **205** bénéficiaires suivis en 2023

# L'accompagnement des employeurs

## Un accompagnement au recrutement



En 2023, les conseillers entreprises du SEFI ont diffusé 6.688 offres d'emploi sur notre site sefi.pf et également au siège et dans les antennes par voie d'affichage. Un appui est proposé aux employeurs qui le souhaitent dans le remplissage de leurs offres d'emploi afin d'optimiser les chances de trouver le bon candidat.

Les employeurs via leur compte employeur peuvent consulter le profil des candidats ayant demandé une mise en relation sur une offre.

Enfin, les employeurs peuvent solliciter ou participer à des job dating organisés par le Sefi afin de rencontrer des demandeurs d'emploi et ainsi pourvoir leurs offres d'emploi rapidement. Un pas de plus pour faciliter la rencontre entre l'employeur et les demandeurs d'emploi.

## Informez les recruteurs sur les aides à l'embauche

Les conseillers entreprises ont également pour rôle d'informer les employeurs sur les dispositifs dont ils peuvent bénéficier afin de faciliter une embauche. Première embauche, nécessité de former sa future recrue, accueillir un demandeur d'emploi identifié comme fragile...à chaque situation, un dispositif.

## Un employeur averti en vaut deux !



**6 688** offres d'emploi diffusées en 2023



**12** job dating organisés pour **111** entreprises présentes et **410** demandeurs d'emploi



**1 146** lancements de dispositifs d'aide à l'embauche (ACT, Apprentissage, CTH) et **2 458** dispositifs suivis en 2023 (bénéficiaires comptes en cours fin d'année)

# La Formation



## La formation professionnelle

Chaque année un panel de formations est proposé par le SEFI. Celui-ci est conçu en fonction de différents paramètres tels que les besoins du marché de l'emploi, l'offre de formations disponibles sur le territoire et l'appétence des demandeurs d'emploi sur des métiers particuliers. Une partie des formations est dispensés en Métropole dans le cadre de la convention LADOM.

Les différentes formations sont ouvertes aux demandeurs d'emploi après une phase de sélection et au regard de leur projet professionnel. L'intégration en formation doit suivre une logique de parcours d'insertion professionnelle permettant au demandeur d'emploi d'accéder le plus rapidement à un emploi.

## Les formations professionnelles en 2023 (hors LADOM)

**15 formations de remise à niveau** à destination des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi

**5 formations d'orientation professionnelle**

**5 préformations**

**14 formations qualifiantes**

**7 formations de sensibilisation ou semi-qualifiantes**



**46 formations professionnelles démarrées et 30 terminées en 2023**



**442 bénéficiaires d'une formation professionnelle du Sefi démarrée en 2023 (hors travailleurs handicapés) et 547 stagiaires de la formation suivis en 2023**



Taux de remplissage: **89,4%**



Taux de décrochage au 31/12/23: **6,4%**

# La Formation

## L'apprentissage

L'apprentissage est une formation en alternance, associant la pratique en entreprise, et des enseignements théoriques dans un centre de formation. Il fait l'objet d'un contrat d'apprentissage : contrat de travail à durée déterminée conclu entre une entreprise et un apprenti moyennant une rémunération mensuelle minimum de 70% du SMIG.

De 2023 à 2025, l'apprentissage fait l'objet d'une loi d'expérimentation intégrant une prise en charge renforcée des apprentis avec notamment ses frais de déplacement. Comme pour la formation professionnelle une carte d'apprentissage a été élaborée pour l'année 2023 au format groupe ou en individuel.

## Quelques exemples de formations en apprentissage par domaine

**Commerce, Vente et Grande distribution** : CAP Boulanger/ Pâtissier, le titre CCI Vendeur conseil omnicanal, CAP Esthétique

**Hôtellerie-Restauration, Tourisme, Loisirs et Animation** : CAP Cuisine, BTS Management Hôtellerie Restauration, Mention complémentaire Employé Barman

**Services à la personne et à la collectivité** : DEUST métiers de la cohésion sociale, BAC Pro Accompagnement soins, services à la personne

**Support à l'entreprise** : Master Comptabilité Contrôle Audit, BTS Comptabilité et Gestion, Titre CCI Chargé de clientèle Particuliers et Professionnels Banque et Assurance



29 formations proposées en apprentissage



233 apprentis ont démarré leur cursus en apprentissage en 2023 et 334 apprentis suivis en 2023 (dont 101 apprentis sous l'ancien dispositif d'apprentissage)



Taux de remplissage: 84,7%



Taux de décrochage au 31/12/23: 9,4%

# Les Aides à l'emploi

Les aides à l'emploi demeurent des outils à disposition des conseillers du service de l'emploi afin de faciliter l'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi ou de donner un coup de pouce aux employeurs pour renforcer leur équipe. Bien utilisés, les dispositifs d'aide de type stage et de type aide au contrat peuvent être un outil efficace de politique publique de l'emploi.

Les dispositifs de type STAGE		Les aides aux contrats	
<b>Les lancements de mesures</b>			
<b>CAE</b>	1 112	<b>ACT</b>	719
<b>CAE Pro</b>	90	<b>ACT Prim</b>	89
<b>CVD</b>	285	<b>ACT Pro</b>	38
<b>SITH</b>	1 090	<b>CTH</b>	42
		<b>APP</b>	7
		<b>APX</b>	251
<b>Les bénéficiaires (comptes en cours en fin d'année)</b>			
<b>CAE</b>	3 691	<b>ACT</b>	1 618
<b>CAE Pro</b>	413	<b>ACT Prim</b>	212
<b>CVD</b>	719	<b>ACT Pro</b>	92
<b>SITH</b>	845	<b>CTH</b>	205
		<b>APP</b>	101
		<b>APX</b>	232

# Le budget 2023

Le budget du service se compose du budget de fonctionnement, du budget d'investissement et du budget d'intervention.

## Le budget dépensé\* en 2023 par ventilation

Les dépenses de fonctionnement	<b>194 100 342 XPF</b>
Les dépenses d'investissement	<b>49 042 188 XPF</b>
Les dépenses d'intervention	<b>5 958 201 058 XPF</b>

**\*sur la base des montants consommés et mandatés**

## Zoom sur le budget intervention

### Mesures emploi

Dotation = 6 300 000 000 xpf , déléguée en totalité 6 300 000 000 xpf et consommée (mandatée) à hauteur de **5 475 384 205 xpf** , soit 86,91%.

### Actions de formation

Dotation = 600 000 000 xpf, déléguée en totalité 600 000 000 F et consommée (mandatée) à hauteur de **482 808 549 F** , soit 80,47 %.

Le budget d'intervention sert à financer les dispositifs d'aide à l'emploi (indemnités et prestations) et les parcours de formations (indemnités des stagiaires et prestations des organismes de formation).

# La démarche qualité en marche

Le service de l'emploi a impulsé une démarche qualité au sein de son organisation afin d'améliorer sa qualité de service, son fonctionnement interne et également pour être en phase avec des objectifs plus globaux tels que les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU ou encore le plan climat de la Polynésie française.

Dès 2023, un recensement des procédures internes de chaque cellule a démarré pour aboutir à une cartographie des processus. En parallèle, un travail sur l'identification de KPI ("key performance indicators" ou indicateurs clés de performance) pour chaque cellule a été mis en place.

Le service de l'emploi souhaite se doter d'indicateurs permettant d'évaluer par exemple :

- la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers
- la vitesse d'instruction et de traitement des dossiers

## Notre service engagé dans les Objectifs de développement durable (ODD)

Les agents du service de l'emploi sont sensibilisés aux enjeux des ODD de l'Organisation des Nations Unies. Des actions ont été menées spécifiquement sur les ODD suivant :

- ODD#12 visant à "garantir des modes de consommation et de production durables" avec la mise en place d'un système de tri au sein du service (recyclage),
- ODD#13 qui vise à "prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions" avec des interventions de sensibilisation sur les enjeux climatiques et la participation au plan climat.



Source: ONU

# Annexes

**Les mesures de "type stage"** : Mesures à destination des demandeurs d'emploi, afin de leur permettre d'acquérir l'expérience manquant pour l'employabilité. Elles se différencient selon le public auquel elles s'adressent. Le **«Corps des Volontaires au développement»** (CVD) s'adresse ainsi à des diplômés du supérieur pour des postes correspondant à leur formation ; la **«Convention d'Accès à l'Emploi»** s'adresse quant à elle à des personnes sans qualification ou sans expérience significative.

**Les mesures d'aide à la conclusion de contrat de travail** : Aides fournies à des entreprises ou associations lors de la conclusion de contrats. C'est le cas par exemple pour l' **«aide au contrat de travail»** (ACT), l' **«aide au contrat de travail professionnel»** (ACT - Pro : une ACT à laquelle est adjointe une formation) ou l' **«aide au contrat de travail du primo salarié»** (ACT PRIM) accompagnant spécifiquement l'embauche du premier salarié d'une entreprise ou d'une association. C'est aussi le cas du **«contrat de travail pour les travailleurs handicapés»** (CTH) avec lequel le Pays souhaite aider le recrutement de personnes handicapées.

**CAE : Convention d'Aide à l'Emploi**

**CAE Pro : Convention d'Aide à l'Emploi professionnelle**

**CVD : Corps des Volontaires au Développement**

**SITH : Stage d'Insertion pour les Travailleurs Handicapés**

**ACT : Aide au contrat de travail**

**ACT Prim : Aide au contrat du primo salarié**

**ACT Pro : Aide au contrat de travail Professionnel**

**CTH : Contrat de travail pour les travailleurs handicapés**

**APP : Apprentissage ancien dispositif**

**APX : Apprentissage, dispositif expérimental**

